



Toujours plus de créations d'entreprises en Martinique

En 2010, un an après la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, le tissu économique martiniquais s'est enrichi de 4 790 nouvelles entreprises, soit 7 % de plus que l'année précédente. Quoique portant sur des volumes de créations peu élevés, les activités immobilières et financières réalisent les plus fortes hausses du nombre de créations (respectivement 45 % et 42 %). Le secteur de la construction se classe à la troisième place (+ 16 %). Plus d'un créateur d'entreprise sur deux est un auto-entrepreneur.

En 2010, en Martinique, 4 784 entreprises ont été créées dans les secteurs marchands non agricoles, contre 4 469 en 2009. Cette hausse globale de 7 % s'explique par une augmentation du nombre des créations d'auto-entreprises de 20 % entre 2009 et 2010.

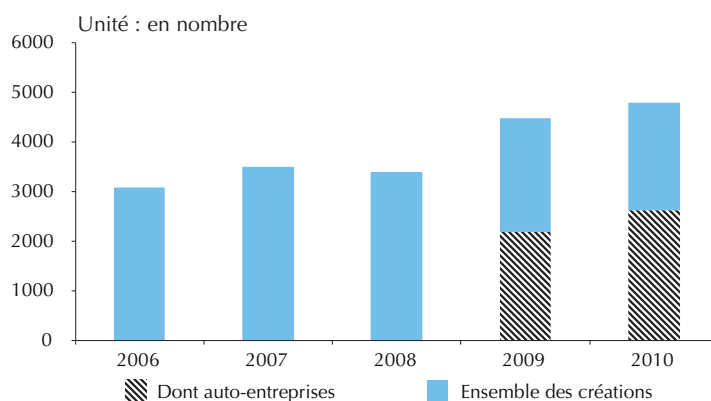
Le nombre d'auto-entreprises progresse davantage en Martinique qu'en France métropolitaine (+ 20 % contre + 12 %). Ce rattrapage s'explique par l'adaptation fin 2009, du régime microsocial (régime spécifique à

l'auto-entrepreneur) aux spécificités des Dom pour les cotisations sociales. Cependant, en 2010 comme en 2009, le statut d'auto-entrepreneur suscite moins d'engouement en Martinique qu'en France métropolitaine (55 % d'auto-entreprises créées contre 58 %).

Au classement des plus fortes augmentations du nombre de créations d'auto-entreprises, la Martinique arrive en 4^e place, après La Réunion (68 %), la Guyane (54 %) et l'Île-de-France (28 %).

20 % de créations d'auto-entreprises de plus qu'en 2009

Evolution des créations d'entreprise en Martinique en 2010



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

En 2010, 30 % des créations d'entreprises dans le « commerce, transport, hébergement et restauration »

est le premier gisement de créations dans l'économie de la Martinique : avec 1 437 créations, il représente 30 % du renouvellement

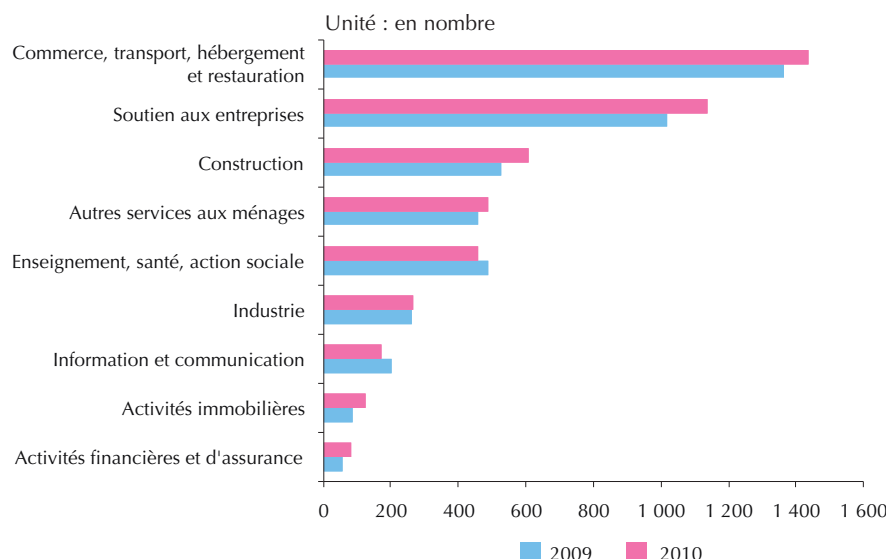
des entreprises martiniquaises. Plus de la moitié de ces nou-

velles unités (52 %) sont sous le régime d'auto-entrepreneur. Dans ce secteur, 73 % des créations réalisées relèvent du commerce, 18 % de la restauration et 8 % du transport.



Plus fortes progressions dans le « soutien aux entreprises » et dans la « construction »

Principaux secteurs de création d'entreprise en Martinique



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

La construction en progression de 16 %, l'« enseignement, santé et action sociale » en baisse de 15 %

Quoique portant sur des volumes peu importants, le nombre de créations dans les secteurs des « activités immobilières » et des « activités financières et d'assurance » augmente le plus rapidement (respectivement + 45,3 % et + 42,4 %).

Dans le secteur de la « construction », le nombre de créations a progressé de 16 %. Là aussi, cette hausse est prin-

cipalement le fait des auto-entreprises (+ 60 %).

De même, le secteur du « soutien aux entreprises » enregistre une progression de 12 % du nombre de ses créations : une progression expliquée également par la hausse du nombre de créations d'auto-entreprises (+17 %).

Dans l'« industrie », le « commerce, transport, hébergement et restauration » et les « autres services aux ménages », le nombre de créations d'entreprises augmente peu (respectivement + 2 %, + 5 % et + 6 %). L'auto-entrepreneuriat est en forte diminution au sein de ces secteurs (respectivement - 4 %, - 8 % et - 22 %).

Avec respectivement 172 et 460 entreprises créées, les secteurs de « l'information et communication » et de « l'enseignement, santé et action sociale » sont les seuls à enregistrer une baisse du nombre des créations (respectivement - 15 % et - 6 %).

Une auto-entreprise pour créer son emploi

Parmi les 2 610 nouveaux auto-entrepreneurs, un sur trois a entre 30 et 39 ans. Ces créateurs sont surtout présents dans le secteur « commerce, transport, hébergement et restauration » (29 %) ; en particulier, deux d'entre eux sur trois sont dans le commerce de détail (hors automobiles).

En 2010, la quasi-totalité des créations d'auto-entreprises se fait sans salarié. Du fait de l'importance de la part des auto-entrepreneurs parmi les créateurs d'entreprise, la proportion de créations sans salarié reste élevée : neuf entreprises créées sur dix sont des unités sans salarié, six d'entre elles sur dix sont des auto-entreprises. Elles ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. En excluant les auto-entreprises, les créations d'entreprise sans salarié atteignent 41 %. En 2010, les nouvelles entreprises employeuses comptent en moyenne 3,1 salariés. Seules sept entreprises de plus de 20 salariés (dont une de plus de 50 salariés) ont été créées.

Mélanie CHRISTANVAL

Définition

Le régime de l'«auto-entrepreneur» s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Champ

Dans l'industrie, le champ ne couvre pas les créations d'entreprises sans salarié relevant du secteur de la production d'électricité. Cela ne correspond pas à une activité industrielle mais à des entreprises montées pour gérer l'électricité produite par les installations photovoltaïques.